

Communiqué de Presse Parking de l'hôpital. Ceux pour qui ça change



Les usagers et les consultants

Aujourd'hui, dès 8h30, la totalité des places largement accessibles sont figées pour la journée entière, le plus souvent par des agents du CHPC, parfois par des riverains. Il faut beaucoup de chance pour qu'un consultant ou un visiteur « déniche » une place.

La franchise de 2 heures gratuites permettra à chacun d'accéder au CHPC. La tarification (1€ la 1/2h ; 2€ l'heure) a pour vocation de faciliter la « rotation » des véhicules. Avec 96 places disponibles, sur une durée journalière s'étalant de 8h à 19h, en tablant sur un renouvellement toutes les deux heures, **ce seront presque 500 places offertes au public** dans une zone très dense en stationnement.

Hier, quelques places hasardeuses et trop rares. Demain 500 places tout au long de la journée. Le parking sera gratuitement accessible les week-ends et jours fériés. Un affichage lumineux aux entrées, disponible en semaine, indiquera le taux d'occupation, évitant ainsi aux automobilistes de tourner inutilement s'il est plein.



Les équipes d'après-midi

Ce sont les professionnels pour lesquels il est aujourd'hui impossible de stationner à proximité du CHPC. En effet, les équipes de journée et du matin encore présentes occupent logiquement les places. Du coup, ces mêmes professionnels se trouvent ainsi les plus éloignés de leur véhicule le soir à la sortie du travail.

100 places leur seront demain réservées. L'accès sera **fermé** le matin jusqu'à 12h30. Seuls les agents positionnés sur les horaires d'après-midi pourront, grâce à leur badge (dont ils disposent déjà gratuitement) s'y garer. La majorité d'entre eux aura donc un stationnement facilité.

Les piétons

Le cheminement « piétons » va être repris selon les normes. Depuis les entrées du parking et en lien avec les trottoirs et cheminements de l'espace public, leur parcours sera sécurisé et clairement identifié jusqu'aux accès des deux secteurs de consultations (Chirurgie d'un côté, Médecine de l'autre).

L'éclairage sera amélioré et des caméras positionnées (pour la surveillance des lieux) à différents endroits dans le cadre du Plan de Sécurisation de l'Établissement.

Les personnes à mobilité réduite ou leurs accompagnants

Le nombre de places « personne à mobilité réduite » va doubler, passant de 6 à 11. Elles seront positionnées par moitié au plus près des deux accès des secteurs de consultation, qui disposent eux-mêmes d'ascenseurs pour rejoindre le rez-de-chaussée et les zones de soins. Nous veillerons à leur strict respect par tous les usagers. Un cheminement spécifique au sol est également en place.



Les cyclistes (professionnels ou visiteurs)

Un garage à cycles, protégé des intempéries et sécurisé est installé sur le parking. L'objectif est de favoriser auprès des agents du CHPC l'usage des moyens de transports « doux ». Le développement des vélos avec assistance électrique réduit l'incidence du dénivelé sur les trajets urbains notamment et permet à plus d'agents d'envisager ce mode de déplacement. Ces vélos plus coûteux doivent cependant être mieux protégés du vol ou des dégradations.



Les propriétaires d'une voiture électrique

Des bornes d'alimentation (au nombre de 2 pour 4 places) sont installées sur le parking. A destination des agents comme des usagers, elles seront entièrement gratuites. L'objectif est là aussi d'encourager **les déplacements moins polluants**. Le CHPC, qui est parmi les premiers établissements publics de santé à répondre à l'obligation de publier son Bilan Carbone, s'inscrit ainsi dans des actions concrètes de développement durable et de protection de l'environnement.



En conclusion, la question du tarif de stationnement n'est pas centrale dans la démarche de facilitation des accès du CHPC. Il s'agit d'un outil de gestion au service de l'objectif d'attractivité : ce nouveau mode de fonctionnement du stationnement sud doit rendre l'accessibilité à nos services, notamment externes, plus faciles. **Rendre ce parking à nos usagers**, voilà l'enjeu.

Maxime MORIN
Directeur